

Décret

Générale

modern

Décret n° 2020-333/PRE portant création d'une commission nationale chargée de l'introduction et du déploiement du vaccin Covid 19 en République de Djibouti.

n° 2020-333/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
28 décembre 2020

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro
31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé une commission nationale chargée de l'introduction du vaccin covid19 et de son déploiement en République de Djibouti. Titre 1 : Organisation et missions de la commission Article 2 : La commission est dirigée par un président qui a la charge de la mise en place, des sous-commissions, des dispositions relatives à l'introduction du vaccin covid 19 et de son déploiement en République de Djibouti. Il est assisté d'une cellule de coordination. La commission nationale comprend 3 sous-commissions : la sous-commission stratégie, la sous-commission des opérations et la sous-commission appui.

Article 3

Sous-commission stratégie. Elle aura la charge

- De définir le cadre éthique du déploiement de la vaccination-Covid ainsi que la stratégie et le calendrier vaccinal dans le contexte national

De valider le cadre d'éligibilité à la vaccination

- De donner l'approbation technique et réglementaire avant déploiement sur la base de l'analyse des résultats des études sur les vaccins
- De produire les guides et procédures d'exécution de la stratégie vaccinale y compris de la sécurité vaccinale.

Article 4

Sous-commission des opérations. La sous-commission des opérations est organisée en cellules : * La cellule logistique élaborera et exécutera

-
- un plan logistique
 - les procédures d'acquisition, de stockage et de distribution des vaccins et des intrants. * La cellule déploiement aura la charge
 - D'élaborer et d'exécuter un plan et procédures de déploiement de la vaccination en République de Djibouti
 - De valider des sites de vaccination et des moyens nécessaires, elle pourvoira à l'équipement et au personnel
 - De produire et d'exécuter les procédures de fonctionnement des sites, de réapprovisionnement, de gestion des déchets.

Article 5

Sous-commission appui. La sous-commission appui est organisée en cellules : * La cellule information et données aura la charge de

-
- De l'établissement d'une base de données
 - D'élaborer les procédures de suivi, d'évaluation et de surveillance au décours et à distance de la vaccination. * La cellule communication et mobilisation
 - Elaborera et exécutera la stratégie de communication
 - Assurera la mobilisation de la population
 - Vulgarisera les dispositions nationales. * La cellule coopération
 - Elle assiste le président dans le suivi et le dialogue avec l'initiative Covax
 - Est chargé de relation avec les partenaires. * La cellule finance
 - Chargé du suivi de l'aspect financier
 - Elaborera et exécutera les procédures réglementaires. Titre 2 : Membres de la commission Article 6 : Dr Ahmed Robleh est nommé président de la commission nationale chargée de l'introduction et du déploiement du vaccin Covid en République de Djibouti. Les autres membres de la commission sont : Coordination
 - Dr Abdoul-Ilah Ahmed Abdi
 - Dr Meeke Mohamed Moussa
 - Mr. Saher Abdillahi Issa. Sous-commissions stratégie
 - Dr Bouh Abdi Khaireh, chef des opérations
 - Dr Daher Abdoul-Karim Omar
 - Dr Mohamed Osman Awaleh, Chercheur Cerd
 - Dr Warsama Osman
 - Dr Nima Ibrahim Aibo
 - Dr Yassin mohamed Gaas. Sous-commission des opérations
 - Dr Madian Mohamed Said, Chef des Operations (Logistique et Déploiement)
 - Dr Kafía Doualeh Ali, déploiement
 - Dr Abdourahman Moumin Douksieh, déploiement. Sous-commission appui

- Mme Deka Ahmed Robleh, Cheffe des opérations
 - Mme Noura Abdi Farah, Coopération et relations partenaires
 - Mme Ifrah Ali Ahmed, Communication et mobilisation.
- Titre 3 : Dispositions Finales
- Article 7 : Le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'Institut de la Statistique de Djibouti et le Service de Santé des Armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret.

Article 8

Le présent décret sera enregistré, communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH